



Conseil économique et social

Distr. limitée
30 juin 2005
Français
Original: anglais

Comité du programme et de la coordination

Quarante-cinquième session

6 juin-1^{er} juillet 2005

Point 9 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-cinquième session

Projet de rapport

Rapporteur : M. Abdelatif **Debabeche** (Algérie)

Additif

*Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier
de l'Organisation des Nations Unies (point 3 de l'ordre du jour)*

Bilan des mesures d'amélioration de la gestion

1. À ses 13^e et 14^e séances, les 16 et 17 juin 2005, le Comité du programme et de la coordination a examiné le rapport du Secrétaire général sur le bilan des mesures d'amélioration de la gestion (A/60/70). Le représentant du Département de la gestion a présenté le rapport et répondu aux questions soulevées par le Comité lors de son examen.

Examen de la question

2. Presque toutes les délégations ont appuyé énergiquement la méthode améliorée utilisée pour établir le rapport et ont accueilli favorablement les mesures prises par le Secrétariat pour répondre aux demandes du Comité et continuer à renforcer ce mode de présentation de l'information. Elles ont encouragé le Secrétariat à améliorer encore la présentation et à s'attacher à dresser un bilan des mesures d'amélioration de la gestion et des obstacles rencontrés au cours de leur mise en œuvre. Elles ont accueilli favorablement les mesures prises par le Département de la gestion afin de faciliter la communication dans le domaine de la gestion et la mise en commun des meilleures pratiques de gestion. Les délégations ont encouragé le Département à poursuivre ses efforts et initiatives et à continuer à montrer la voie à suivre dans la mesure où il joue un rôle majeur dans l'activité de l'Organisation dans son ensemble.



3. Certains représentants ont estimé que le rapport contribuait en soi à la réforme administrative de l'Organisation puisqu'il dressait un bilan stratégique, encourageait la direction à maintenir son effort et faisait apparaître les progrès accomplis et les obstacles rencontrés, ce qui permettait, si besoin était, de réagir afin que les mesures d'amélioration de la gestion portent leurs fruits.

4. De nombreux représentants ont partagé la préoccupation exprimée dans le rapport concernant le fait que l'absence d'un système de comptabilité des coûts uniforme et normalisé entravait le type d'analyse sur lequel le rapport était fondé et ont souhaité savoir où en était l'étude de faisabilité qui devait être consacrée à la comptabilité des coûts et comment elle trouvait place parmi les initiatives de haut niveau prises pour examiner la question des normes comptables dans le système des Nations Unies. Des précisions sur ces questions ont été apportées à un stade ultérieur du débat. En l'espèce, la procédure d'achat concernant l'étude de faisabilité était en cours et un groupe de travail créé par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination examinait les normes existantes relatives aux principes comptables, aux modalités de présentation des états financiers et aux procédures comptables applicables à des cas particuliers, toutes questions qui n'avaient pas d'incidence directe sur la communication de l'information relative aux progrès réalisés et aux effets obtenus.

5. Plusieurs délégations ont dit que l'on risquait de ne pas rendre pleinement compte des aspects qualitatifs ou intangibles des améliorations du fait que l'on mettait surtout l'accent sur les aspects quantitatifs des effets obtenus. Elles ont encouragé le Secrétariat à veiller à établir des rapports équilibrés et à ne pas perdre cet objectif de vue.

6. On a avancé que les éléments descriptifs relatifs aux projets présentés dans l'annexe du rapport devaient permettre aux délégations de mieux apprécier les raisons pour lesquelles on s'efforçait d'améliorer la gestion des différents programmes et d'avoir une vue plus large des mesures prises et des initiatives engagées par les différents services et départements. La question se pose toutefois de savoir comment respecter les nouvelles consignes de concision imposées par l'Assemblée générale dans le cas de rapports comme le A/60/70. Le Secrétariat s'est dit disposé à faire part des éléments descriptifs au moyen d'exposés et de documents complémentaires.

7. Des délégations ont jugé préoccupants les obstacles rencontrés dans la mise en oeuvre, notamment la résistance au changement et le manque de coopération entre les bureaux. Elles ont souligné l'importance que revêtaient la coopération entre les différentes directions ainsi que l'exercice d'une habile autorité dans la gestion du changement; elles ont aussi insisté sur le fait que les services qui communiquaient des informations devaient apporter un concours plus actif à l'établissement proprement dit des rapports.

8. Une question a été posée sur les pratiques de gestion des affaires publiques et les autres sources qui avaient servi à mettre au point la méthode d'analyse suivie. Le représentant du Secrétaire général a pris note de cette préoccupation, tout en répondant que le Secrétariat avait consulté de nombreuses sources dans le monde entier et qu'au bout du compte il avait élaboré à partir d'elles une méthode originale qui reflétait le caractère particulier de l'Organisation.

Conclusions et recommandations

9. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur le bilan des mesures d'amélioration de la gestion (A/60/70).
 10. Le Comité a encouragé le Secrétaire général à continuer de mettre au point des orientations qui facilitent véritablement l'amélioration de la gestion de l'Organisation, compte tenu des réalités et des besoins de cette dernière.
 11. Le Comité a pris note des améliorations apportées à la présentation de l'information et à la méthode utilisée, lesquelles tiennent compte de certaines observations antérieures du Comité qui ont été approuvées par l'Assemblée générale, et a recommandé que le Secrétaire général applique ses autres recommandations et continue encore à affiner la méthode utilisée et à élargir la portée de l'information communiquée.
 12. Le Comité a accueilli favorablement les initiatives du Département de la gestion visant à améliorer la gestion et a prié le Département de la gestion et les autres départements et services compétents de continuer sur la même voie.
 13. Le Comité a invité l'Assemblée générale à examiner s'il était souhaitable de conserver à l'ordre du jour du Comité la question intitulée « Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies », compte tenu de ses résolutions pertinentes, notamment les résolutions 54/236 et 59/275.
-